

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan

BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René

Lucbernet

40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr

montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à, 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :

montdemarsan.ufcquechosir.fr

Suppression des frais d'itinérance dans l'Union Européenne à compter du 15 juin 2017

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE.

L'itinérance est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son mobile via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

A partir du 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs verront leurs appels, SMS, et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.

Cette mesure intervient en application du règlement européen.



Banque et distributeurs de billets

- **Retrait dans un distributeur hors réseau :**

Ma banque peut prélever un forfait si j'effectue un retrait hors de son réseau (consulter la brochure annuelle de ses tarifs)

- **Ma carte a été avalée**

Si l'agence est ouverte et **gère le distributeur**, votre carte peut être rendue après vérification de votre identité. Sinon faire opposition au numéro fourni par votre banque ouvert 7/7. L'opposition est gratuite mais pas le remplacement de la carte.

Retrait d'argent à l'étranger

Dans la zone euro, les frais sont les mêmes qu'en France. Hors cette espace vous aurez à payer des frais de change et en plus des frais bancaires (voir brochure annuelle de ses tarifs)

- **Vol de carte et remboursement des retraits frauduleux**

En cas de vol ou de perte de votre carte, la banque est tenue de vous rembourser les sommes détournées avant opposition. Une franchise de 150 € peut rester à votre charge

